

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

PROJET DE MISE A 2 x 2 VOIES DE LA RN 147 AU NORD DE LIMOGES

Maître d'ouvrage : la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEUX D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 107-2023 du 16 novembre 2023, l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le territoire des communes de NIEUL et de COUZEIX préalable à la cessibilité des terrains nécessaires aux travaux de mise à 2 x 2 voies de la RN 147 au nord de Limoges.

Cette enquête est régie par les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête parcellaire se déroulera du **lundi 4 décembre 2023 à 9h00 au vendredi 22 décembre 2023 jusqu'à 17h00**, soit durant dix-neuf jours consécutifs.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les pièces du dossier de l'enquête parcellaire sont déposées pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Nieul et Couzeix, ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le maire, où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par écrit par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ouvert à cet effet en mairies, ou bien sont adressées par correspondance au maire qui les joint au registre ou au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

Mairie de Nieul – 12 rue du 8 mai 1945 – 87510 NIEUL	
Lundi au samedi	De 9h00 à 12h00
Mairie de Couzeix – 176 avenue de Limoges – 87270 COUZEIX	
Lundi au vendredi	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le public pourra également adresser ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : ep.rn147@gmail.com à l'attention du commissaire enquêteur.

Monsieur Roland VERGER, ingénieur en génie civil, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête. Il recevra personnellement les observations écrites du public lors de ses permanences en mairies de Nieul et de Couzeix aux jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Nieul	Mairie de Couzeix
Lundi 4 décembre 2023 de 9h00 à 12h00	Vendredi 8 décembre 2023 de 13h30 à 17h00
Mercredi 13 décembre 2023 de 9h00 à 12h00	Mardi 12 décembre 2023 de 14h00 à 17h30
Jeudi 21 décembre 2023 de 9h00 à 12h00	Vendredi 22 décembre 2023 de 14h00 à 17h00

INFORMATION

Le dossier d'enquête, à l'exception des états parcellaires, sera consultable ainsi que l'arrêté et l'avis d'ouverture d'enquête sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante :

<http://www.haute-vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Declaration-d-utilite-publique>

COMMUNICATION DU PROCES VERBAL ET DE L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance de l'avis formulé et du procès verbal du commissaire enquêteur à la préfecture de la Haute-Vienne – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, ainsi qu'en mairies de Nieul et de Couzeix.